

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 02/10/2023

**Délibération n° 2023-074  
Séance du 26 septembre 2023**

-----  
Convention avec la Ville de Paris  
relative aux modalités de financement  
pour les travaux de modernisation du  
déversoir d'orage Alma Rive Gauche  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention avec la Ville de Paris relative aux modalités de financement pour les travaux de modernisation du déversoir d'orage Alma Rive Gauche,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1** : Approuve la convention avec la Ville de Paris relative aux modalités de financement pour les travaux de modernisation du déversoir d'orage Alma Rive Gauche.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**